

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### 103<sup>e</sup> CONSEIL D'ADMINISTRATION (23 OCTOBRE 2024)

Budget rectificatif n° 2 pour 2024 et 20 conventions et avenants adoptés

**Paris, le 31 octobre 2024** – M. Franck LEROY a présidé le 23 octobre 2024 le Conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France).

#### **Nomination de M. François DUROVRAY en tant que ministre délégué chargé des transports**

M. Franck LEROY a salué la **nomination de M. François DUROVRAY**, ancien membre du Conseil d'administration, comme Ministre délégué chargé des transports. Il a également accueilli avec grand intérêt son annonce d'organiser une **conférence nationale sur le financement des mobilités** en début d'année 2025. L'Agence, en tant qu'acteur clef de ce domaine, entend y participer activement.

#### **Budget rectificatif n° 2 : L'Agence participe à l'effort budgétaire tout en honorant ses engagements**

Le **budget rectificatif pour 2024 adopté** par les membres du Conseil d'administration **ajuste à la baisse les dépenses et les recettes**, afin de **participer à l'effort budgétaire collectif**.

Il permet de partager l'effort avec le programme 203 « Infrastructures et services de transport », tout en maintenant les engagements pris de l'Agence.

Il prévoit :

- Une baisse des ressources affectées d'environ **-262,8 millions d'euros** ;
- Une baisse des autorisations d'engagement d'environ **-241,5 millions d'euros** (Budget initial : 5 083 M€ -> Budget rectificatif n°2 : 4 841,5 M€) ;
- Une baisse des crédits de paiement d'environ **-210 millions d'euros** (Budget initial : 4 614 M€ -> Budget rectificatif n°2 : 4 433 M€).

Vous pouvez retrouver ce budget rectificatif plus en détail sur le site internet de l'Agence, rubrique '[budget](#)'.

## Conventions de financement approuvées

15 conventions et 5 avenants de financement ont été approuvés, pour un montant total de plus de 1,2 milliard d'euros.

**12 conventions et 1 avenant sont destinés au secteur ferroviaire**, témoignant de l'engagement de l'Agence pour la transition écologique et l'équilibre des territoires. Les conventions sont notamment relatives à la **modernisation des axes stratégiques Paris-Orléans-Limoges-Toulouse et Paris-Clermont-Ferrand**, ou à **l'acquisition du matériel roulant** assurant la desserte de la ligne du train d'équilibre du territoire **Bordeaux-Marseille**. Plusieurs conventions, relatives à la Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur et aux études du secteur Rhône-Alpin, ont également été adoptées par le Conseil d'administration.

Des avenants aux conventions de fonds de concours sur le programme 203 ont également été adoptés, visant notamment la reconstruction de la RN134 (vallée de l'Arve) à la suite des intempéries de septembre 2024. La hausse des aléas climatiques met en lumière la vulnérabilité des systèmes de transport : l'AFIT France se tient du côté des territoires et s'attache à la résilience des infrastructures de transports.

Le relevé des délibérations comportant la liste des délibérations approuvées est accessible sur le site internet de l'Agence, rubrique '[L'AFIT France / Conseil d'administration](#)'.

## Agenda

Le prochain Conseil d'administration de l'AFIT France est prévu le mercredi 18 décembre 2024.

*Sur l'AFIT France : L'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France) est un établissement public national ayant pour mission de participer au financement de projets d'infrastructures de transport et de mobilités. Ses champs d'intervention vont de la ligne à grande vitesse (LGV), des infrastructures routières, des transports en commun, des ports maritimes et voies navigables, à la continuité cyclable en passant par le littoral.*

*L'AFIT France met en œuvre la programmation de la loi d'orientation des mobilités ainsi que le volet transport du plan de relance, et co-finance de grands projets structurants, la modernisation d'infrastructures de transport et leur régénération.*

*En 2024, le budget annuel de l'Agence est de plus de 4 milliards d'euros. L'AFIT France est administrée par un conseil d'administration dont le président est nommé par le Président de la République. Les ressources de l'Agence proviennent de recettes affectées issues des mobilités carbonées : taxes sur les carburants et le transport aérien, taxe et redevance versées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes et amendes des radars automatiques.*

*Pour en savoir plus : [www.afit-france.fr](http://www.afit-france.fr). Vous y trouverez notamment : les rapports d'activité – [le rapport d'activité 2023](#) - les budgets, les communiqués de presse, le relevé des délibérations du Conseil d'administration.*

Contacts presse du ministère chargé des transports

Tél : 01 40 81 10 86

Mél : [presse.mt@ecologie-territoires.gouv.fr](mailto:presse.mt@ecologie-territoires.gouv.fr)

Contact presse de l'AFIT France

Tél : 01 40 81 72 78

Mél : [katrin.moosbrugger@afit-france.fr](mailto:katrin.moosbrugger@afit-france.fr)